

## *Aux Syndicats des industries du cartonnage et articles de papeterie*

### *Compte rendu de la commission paritaire de travail Spéciale Mutuelle du 23 septembre 2019*

Une journée pour la mise en conformité, suite au plan 100% santé, de notre accord mutuelle (APGIS & HARMONIE) de la convention collective du cartonnage a eu lieu à Montreuil le **23 septembre 2019**.

A l'unanimité, lors de la précédente réunion du 3 juillet 2019 ; nous avons décidé de ne rien changé pour l'année 2020 en mettant uniquement en conformité notre tableau des garanties suite au passage au « 100% santé » décidé par le gouvernement.

La Filpac CGT a donc signé l'accord de modification des garanties nous mettant ainsi en conformité pour l'année prochaine.

Nous avons convenu d'un calendrier pour 2020 afin de relancer un appel d'offre Santé pour l'industrie du cartonnage.

Afin de respecter le décret fixant les modalités à respecter dans le cadre de ce type d'appel d'offre plusieurs ont d'ores et déjà été fixées.

La première réunion définissant le cahier des charges encadrant ce nouvel appel d'offre est fixé au **7 janvier 2020**.

La seconde du **4 février 2020** validera l'appel d'offre définitif.

Une réunion de restitution des réponses des différents organismes est fixée **le 12 mai 2020**.

Cette réunion pourra être suivie d'une réunion consacrée aux dernières négociations (après ou sans audition de l'ensemble des prestataires) avec les organismes retenus pour une nouvelle désignation paritaire à partir de 2021.

Concernant la **prévoyance**, en fonction des résultats 2019 (présenté le 3 juin 2020 en même temps que les comptes santé) nous déciderons du lancement d'un appel d'offre ou pas (non obligatoire dans le cadre du contrat prévoyance).

Le 23 septembre 2019

Le Collectif de négociation